



PROPOSITIONS GÉNÉRALES AG ORDINAIRE

Proposition 1 : Approbation compte-rendu AG 2025

L'AG approuve le Procès Verbal de l'Assemblée Générale de 2025.

→ [Procès Verbal de l'Assemblée Générale 2025](#)

Proposition 2 : Décharge vérificateur aux comptes

L'AG donne décharge aux vérificateur · rice aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de de l'année 2025.

Proposition 3 : Approbation bilan et comptes

L'AG, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du vérificateur aux comptes, approuve le :

→ [Bilan du 31 décembre 2025](#)

→ [Les comptes 2025 \(et notes explicatives\)](#)

Proposition 4 : Adoption budget 2026

L'AG adopte le [budget 2026 \(et notes explicatives\)](#) tel que présenté par le Conseil d'Administration.

Proposition 5 : Décharge Conseil Fédéral

L'AG donne décharge au Conseil Fédéral pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2025 tel que présenté dans le [Rapport Moral](#).

Proposition 6 : Décharge Conseil d'Administration

L'AG donne décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2025 tel que présenté dans le [Rapport Moral](#).



PROPOSITIONS SPÉCIFIQUES AG ORDINAIRE

Proposition 1 : Gouvernance

→ [Proposition 1 - Gouvernance](#)

La présente proposition s'inscrit dans une volonté réfléchie et collective d'adapter la gouvernance des Scouts et Guides Pluralistes de Belgique ASBL aux réalités actuelles et futures de l'association. Cette démarche s'inscrit dans le respect des statuts en vigueur et du Code des sociétés et des associations (CSA).

Proposition 2 : Politique de Protection des Jeunes

→ [Proposition 2 - PPJ](#)

→ [Charte de Protection des Jeunes](#)

La présente proposition s'inscrit dans la volonté de renforcer le cadre normatif et éducatif des Scouts et Guides Pluralistes de Belgique ASBL. Cette démarche vise à conférer à cette charte une valeur normative explicite articulée avec les Statuts et le Règlement fédéral.

Proposition 3 : Dédoublement de mandat

→ [Proposition3 - Dédoublement de mandat](#)

La présente proposition s'inscrit dans une volonté d'adapter le cadre organisationnel des Scouts et Guides Pluralistes de Belgique ASBL aux réalités humaines et opérationnelles du mouvement. Elle vise à permettre que certains mandats à forte responsabilité puissent être exercés officiellement par deux personnes, reconnues à part égale dans leurs missions et responsabilités. Cette évolution entend renforcer la durabilité de l'engagement bénévole, soutenir les personnes investies dans des fonctions exigeantes et assurer une continuité plus sereine des missions confiées.

Proposition 4 : Election au Conseil d'administration

→ [Proposition 4 - Election au Conseil d'Administration](#)

La présente proposition vise à assurer la continuité et la stabilité de la gouvernance des Scouts et Guides Pluralistes de Belgique ASBL en autorisant, à titre exceptionnel et temporaire, la participation de Siska Fabry au Conseil d'Administration.